



Vendre des pages numérisées

Par **astucieux**, le **01/05/2010** à **07:45**

Bonjour,rnrnJe me suis abonné à un magazine.rnJ'ai décidé de vendre certains numéros que je n'utilise pas en passant une annonce sur un site internet.rnUne personne est intéressé pour acheter mes numéros que je vend mais préfère cependant recevoir les numéros de façon dématérialisés.rnLa personne préfère recevoir un magazine entièrement numérisé par email mais ne préfère pas le recevoir par courrier.rnEst ce légal de vendre des pages numérisées ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2010** à **13:26**

Bonjour,rnrnLa réponse est NON car, dans cette hypothèse, vous violez les droits d'auteur. Par contre, rien ne vous interdit, comme vous le souhaitez, de vendre le numéro papier en entier.

Par **astucieux**, le **01/05/2010** à **22:38**

Bonjour.rnrnJe vous remercie pour votre réponse.rnrnJe ne vendrais que le magazine papier.rnrnMerci pour tout.